



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-008-2026-01

PUBLIÉ LE 7 JANVIER 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2026-01-05-00015 - Arrêté n° DOS - 2025/5338 modifiant
l'arrêté n° DOS - 2025/5330 du 23 décembre 2025 portant
autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale
multisites « BIOPATH UNILABS » sis 6, avenue des Frères Lumière à
BRY-SUR-MARNE (94360) (2 pages)

Page 3

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Service régional de l'architecture et des espaces patrimoniaux

IDF-2026-01-05-00014 - Arrêté n° 2026-003 portant désignation en
qualité de commissaire régional du Gouvernement auprès du
Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Madame Katya
Samardzic (1 page)

Page 6

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-01-05-00015

Arrêté n° DOS - 2025/5338 modifiant l'arrêté n°
DOS - 2025/5330 du 23 décembre 2025 portant
autorisation de fonctionnement du laboratoire
de biologie médicale multisites « BIOPATH
UNILABS » sis 6, avenue des Frères Lumière à
BRY-SUR-MARNE (94360)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS – 2025/5338

modifiant l'arrêté n° DOS – 2025/5330 du 23 décembre 2025 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIOPATH UNILABS » sis 6, avenue des Frères Lumière à BRY-SUR-MARNE (94360)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté DS n° 034/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS - 2025/5330 en date du 23 décembre 2025, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « BIOPATH UNILABS », sis 6, avenue des Frères Lumière à BRY-SUR-MARNE (94360).

CONSIDÉRANT Que l'article 1^{er} de l'arrêté n° DOS - 2025/5330 en date du 23 décembre 2025 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIOPATH UNILABS » (Bry-Sur-Marne) est entaché d'une erreur matérielle qu'il convient de rectifier.
L'erreur matérielle concerne la date de fermeture du site sis 95 avenue Paul Vaillant Couturier à LA COURNEUVE (93120), et celle de l'ouverture du site sis 1, rue Aretha Franklin à BOBIGNY (93000) qui interviendra le 9 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT L'extrait du procès-verbal des décisions du Président la SELAS « BIOPATH UNILABS », en date du 21 juillet 2025, constatant le résultat de la consultation des associés en date du 11 juillet 2025, prenant acte de la fermeture du site pré et post-analytique sis 95 avenue Paul Vaillant Couturier à LA COURNEUVE (93120), le 17 janvier 2026, et l'ouverture du site pré et post-analytique sis 1, rue Aretha Franklin à BOBIGNY (93000), à compter du 19 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT Le courriel de Monsieur Jérôme MOTOL, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « BIOPATH UNILABS », en date du 6 octobre 2025, indiquant une date d'ouverture du site sis 1, rue Aretha Franklin à BOBIGNY (93000) repoussée au 9 mars 2026 ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté n° DOS - 2025/5330 en date du 23 décembre 2025 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « BIOPATH UNILABS », sis 6, avenue des Frères Lumière à BRY-SUR-MARNE (94360) sont modifiées comme suit :

Les termes :

38. « Le site ARETHA FRANKLIN
1, rue Aretha Franklin à BOBIGNY (93000)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 452 6 »

Sont remplacés par les termes :

**38. « Le site LES 4 ROUTES jusqu'au 7 mars 2026
95, Avenue Paul Vaillant Couturier à LA COURNEUVE (93120)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 452 6**

**38. Le site ARETHA FRANKLIN à compter du 9 mars 2026
1, rue Aretha Franklin à BOBIGNY (93000)
Ouvert au public jusqu'à 15 heures
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 452 6 »**

ARTICLE 2° : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3° : Le Directeur du Pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 5 janvier 2026

Pour le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Par délégation,
Le Directeur du Pôle Efficience

signé

Fabien PÉRUS

Direction régionale des affaires culturelles
d'Ile-de-France

IDF-2026-01-05-00014

Arrêté n° 2026-003 portant désignation en
qualité de commissaire régional du
Gouvernement auprès du Conseil
Régional de l'Ordre des Architectes
de Madame Katya Samardzic



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles
d'Île-de-France**

**Arrêté n° 2026-003
portant désignation en qualité de commissaire régional du Gouvernement auprès du Conseil
Régional de l'Ordre des Architectes
de Madame Katya Samardzic**

Le directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France

VU la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture ;

VU le décret n°77-1481 du 28 décembre 1977 modifié portant sur l'organisation de la profession d'architecte, notamment son article 39 ;

VU le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles, notamment son article 6 ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame Katya Samardzic, conseillère pour l'architecture de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France, est désignée pour représenter la ministre de la Culture en qualité de commissaire régionale du Gouvernement auprès du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes d'Île-de-France.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île-de-France.

5 janvier 2026

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris
et par délégation,
le Directeur régional des affaires culturelles

« SIGNE »

Edward de LUMLEY